

LA TOUR DU GÈRE
- LA SEYNE-SUR-MER -

Programme :

Réhabilitation de la tour du Gère située dans le quartier Berthe incluant ses abords tels que définis dans le plan de localisation du site. Création d'une mixité d'usage en travaillant sur le thème de la ville verticale comprenant des espaces commerciaux, des bureaux, des espaces de coworking, de tiers-lieux et d'habitation.

Une extension horizontale et/ou verticale peut être envisagée. L'objectif étant de travailler sur la densité en valorisant une tour en déficit d'image afin de proposer une nouvelle lecture du site et de l'histoire du quartier Berthe. Cette approche vise à promouvoir le territoire de Berthe en travaillant sur l'existant dans une démarche environnementale en réhabilitant l'existant comme alternative au consumérisme foncier.

L'aménagement de l'espace public immédiat devra s'articuler autour de cette nouvelle centralité en lien avec la médiathèque André Chedid et l'école Lucie Aubrac ainsi que les autres équipements publics à proximité.

Les places de stationnements supprimées devront être relocalisées (parking souterrain et/ou silo par exemple).

L'ensemble des revêtements de sol, mobiliers urbains, espaces verts, devra être repensé de manière à valoriser cette pièce urbaine dans la continuité des équipements à proximité.

Un ou plusieurs espaces complémentaires à vocation culturelle pourront également être proposés en plus de la tour (théâtre de plein-air, pavillons éphémères, îlots thématiques...).

La conception de la future tour devra être de nature à créer un véritable territoire urbain tirant parti des contraintes du site afin d'en valoriser l'usage et l'image.

Rendu:

Rendu dématérialisé

- Les documents graphiques devront être présentés sur un panneau A0 comprenant :
 - 1 plan de masse (échelle 1/500)
 - Au moins 1 coupe significative (échelle 1/200)
 - le ou les plans de niveau (échelle 1/200)
 - les élévations du projet (échelle 1/200)
 - 2 perspectives libres montrant l'insertion du projet dans son environnement
 - tout autre élément graphique que le candidat jugera utile à la compréhension du projet

- Une note synthétique de présentation du projet est également attendue :
 - Présentation du projet urbain et architectural (maximum 2 pages)
 - Note d'intention sur les usages futurs autorisés par le projet (maximum 1 page)